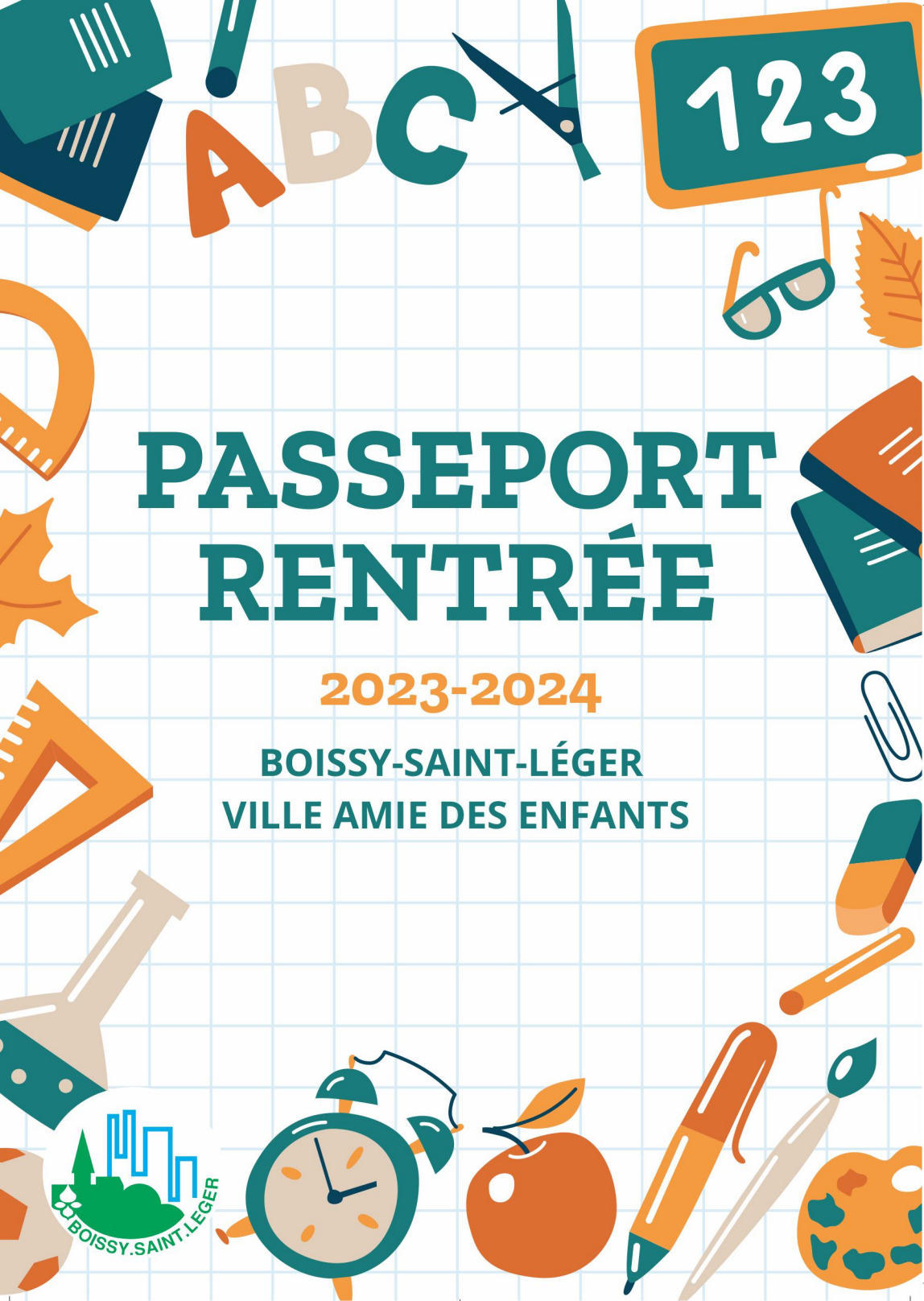




PASSEPORT RENTRÉE

2023-2024

BOISSY-SAINT-LÉGER
VILLE AMIE DES ENFANTS





Sommaire

Le temps scolaire

Emploi du temps	p.4
Calendrier des vacances scolaires	p.4
Dates d'inscription	p.4

Le temps périscolaire

Accueils pré et postscolaires (A.P.P.S.)	p.5
Restauration scolaire	p.5

L'aide au travail personnel

Le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)	p.6
Club Coup de Pouce	p.6

Citoyenneté et engagement

Conseil d'Enfants - Conseil municipal de Jeunes (C.M.J.)	p.6
Labellisation	p.6

Mercredis et vacances scolaires

Accueils de loisirs	p.7
Centres de vacances d'été	p.7

Paiement

Le nouveau calcul de participation familiale	p.8
Le Portail Famille	p.8
Les tarifs	p.9

Structures sportives et culturelles

Sport, en club ou en solo	p.10
Médiathèque André Hellé	p.10
Centre Social Michel Catonné	p.10
École de musique	p.11
Cinéma Le Forum	p.11
Centre culturel Le Forum	p.11

Contacts

p.12



Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de Boissy-Saint-Léger :
ville-boissy.fr et sur notre page Facebook - @VilleBoissy



Certifié PEFC
Ce produit est issu de
forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées
www.pefc-france.org

Conception et réalisation : Mairie de Boissy-Saint-Léger - Service communication
Impression : Imprimerie RAS - 6 Avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-Le-Bel - 01
39 33 01 01

« Une manière de mesurer la pertinence
d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant. »

Célestin Freinet



"Chers parents,

Ouvrez ce livret et vous prendrez connaissance de l'ensemble des **services publics** destinés à vos enfants sur votre ville et de leurs conditions d'accès.

Nous l'appelons aussi "un passeport" pour vous dire combien nous sommes attachés à ce que vous et vos enfants, vous sentiez bienvenus pour entrer et résider dans un pays : celui de leur enfance.

Un espace où leurs droits fondamentaux doivent être garantis. Ceux d'être protégés, instruits, divertis, écoutés, considérés... pour que chacun d'entre eux profite de ce temps pour prendre confiance en lui et dans le monde qui l'entoure.

Pour faire vivre leurs droits, vous pouvez compter sur notre engagement : celui des élus, du personnel communal, enseignant et du territoire, des bénévoles de l'UNICEF, des associations boisséennes.

Un ensemble que l'on appelle aussi la communauté éducative au service du bien-être de vos enfants et qui vous souhaite avec nous une très bonne rentrée"...

Stéphane Maugan,
Conseiller municipal délégué à l'Enfance,
aux affaires scolaires et au Conseil d'Enfants

Régis Charbonnier,
Le Maire



Le temps scolaire

Emploi du temps

	Accueil du matin	8h20 à 11h45	11h45 à 13h35	13h45 à 16h30	Accueil du soir
LUNDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
MARDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS DE 7H30 à 18H30				
JEUDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30
 VENDREDI	DE 7h30 à 8h20	ÉCOLE	Pause méridienne	ÉCOLE	DE 16h30 à 18h30

Calendrier des vacances scolaires

Dates des vacances 2023/2024

Retournée scolaire le lundi 4 septembre 2023

Automne : du 21/10/2023 au 03/11/2023

Noël : du 23/12/2023 au 05/01/2024

Hiver : du 10/02/2024 au 23/02/2024

Printemps : du 06/04/2024 au 19/04/2024

Été : 06/07/2024 – date non communiquée

Paiement, réservation et annulation des prestations en accueil de loisirs à faire avant le :

Vendredi 6 octobre 2023

Vendredi 8 décembre 2023

Vendredi 26 janvier 2024

Vendredi 22 mars 2024

Vendredi 14 juin 2024

Dates d'inscription scolaire

Du 2 janvier 2024 au 29 février 2024 pour l'année scolaire 2024/2025

Déménagement : Prévenir la direction de l'Éducation et des Loisirs ainsi que le directeur de l'école qui vous remettra un certificat de radiation.

Dérogations : A Boissy, la carte scolaire a fait l'objet d'un travail rigoureux destiné à garantir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage par une répartition équitable des élèves dans les différentes écoles à l'échelle de la ville. Conçue avec attention puis appliquée avec méthode, la carte scolaire est une des conditions sine qua none garantissant des effectifs équilibrés dans les classes, donc plus de temps disponible pour chaque enfant.

Ponctuellement, une dérogation est cependant possible dès lors qu'elle est déposée avant le **26 avril 2024**.

Seuls 3 motifs sont reconnus : regroupement de fratrie (sauf collège), maladie lourde de l'enfant, raisons professionnelles importantes des parents (sur justificatifs).

Une dérogation de secteur obtenue pour la maternelle n'est pas valable pour l'entrée au CP (une nouvelle demande doit alors être déposée dans les délais).

Tout dossier de dérogation déposé après cette date sera refusé, sauf nouvelles familles emménageant à Boissy. Attention, une demande de dérogation n'est accordée qu'à titre très exceptionnel et dépend des motifs de la demande, des justificatifs fournis et surtout des places disponibles dans l'école demandée, afin de ne pas surcharger des écoles ou des classes.

Pour la scolarisation et inscription des enfants en situation de handicap, contacter la Direction du service Éducation et Loisirs au 01 45 10 61 08/06 19 81 04 08 qui vous accompagnera dans vos démarches.



Accueils pré et post-scolaires (A.P.P.S.)

Accueils préscolaires de 7h30 à 8h20 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Attention ! A partir de septembre 2024, l'accueil préscolaire devra être réservé au plus tard la veille avant midi sur le Portail famille.

Accueils post-scolaires de 16h30 à 18h30 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Le goûter est fourni à l'enfant par la ville. L'enfant peut être repris à partir de 17h30.

Les accueils post-scolaires fonctionnent uniquement sur inscription annuelle et réservation la veille à 12h au plus tard (possibilité de réservation à l'année).

Sans réservation dans les délais, le tarif exceptionnel est appliqué.

Selon les écoles élémentaires, l'enfant peut-être accueilli différemment :

- Inscrit au Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité

(C.L.A.S.) à J. Prévert ou J. Rostand, les enfants seront sous la responsabilité des animateurs du C.L.A.S. de 16h30 à 19h (places limitées) qui les emmèneront de l'école à l'ALMO où se déroulera le C.L.A.S.

- Inscrit au Club Coup de Pouce à J. Rostand ou J. Prévert, l'enfant sera sous la responsabilité des enseignants ou animateurs du Club Coup de Pouce Cla (en maternelle - Grande Section) et Clé (en élémentaire - CP) de 16h30 à 18h.

- Inscrit à l'étude surveillée payante (ouverte ou non selon les enseignants volontaires dans chaque école - voir à la rentrée), l'enfant sera sous leur responsabilité de 16h30 à 18h. Pour ces 3 dispositifs, le goûter doit être apporté par l'enfant. A la sortie des études surveillées ou du Club Coup de Pouce à 18h, les parents peuvent demander la fréquentation de l'accueil post-scolaire (payant et sur réservation au plus tard la veille à 12h) jusqu'à 18h30. L'enseignant ou l'animateur acheminera les enfants signalés auprès de l'équipe d'animateurs des accueils post-scolaires.

**Réservations obligatoires et
Chréxclusivement sur le Portail
Famille des jours choisis.
Sous réserve que l'inscription ad-
ministrative annuelle ait bien été
réalisée et validée par la Direction
Education et Loisirs**

Restauration scolaire

Selon le besoin de chaque famille, plusieurs facilités existent pour répondre à toutes les situations :

- Les enfants qui déjeunent "habituellement" (tous les jours)
- Les enfants qui déjeunent "régulièrement" (ex : tous les lundis et vendredis)
- Les enfants qui déjeunent "exceptionnellement" pour un dépannage d'urgence.

Dans les trois cas, il est obligatoire de réserver la veille à 12h au plus tard et exclusivement sur le Portail Famille pour pouvoir bénéficier du tarif calculé selon votre quotient familial pour les Boisséens et, si vous habitez une autre commune, au tarif normal « non boisséen ».

Pour un maximum de souplesse, en l'absence de réservation dans les délais et en urgence, le jour même, l'enfant sera accueilli mais un tarif exceptionnel sera appliqué.

Nous vous conseillons de conserver une copie de votre tableau de réservations. Elle sera exigée pour toute réclamation.

**Prochaines dates d'inscriptions
annuelles cantine et loisirs pour
l'année 2024-2025 du 4 mars au
31 mai 2024.**



L'aide au travail personnel

Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.)

Le C.L.A.S. est un dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en place par la ville et qui s'adresse aux enfants des classes de CE1 au CM2 des écoles élémentaires J. Prévert A et B et J. Rostand A et B (écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire) qui ont des difficultés scolaires, d'organisation ou d'autonomie. Chaque C.L.A.S. accueille 15 enfants au maximum à l'ALMO, de 16h30 à 19h les mardis et vendredis pour les élèves de Prévert A & B, les lundis et les jeudis pour les élèves de Rostand A & B et de 10h à 12h les mercredis pour tous

les élèves inscrits qui le souhaitent. Il est encadré par 2 animateurs spécialisés et fonctionnera après les vacances d'automne.

Inscription en octobre sur proposition de l'enseignant aux parents de l'enfant concerné.

Club Coup de Pouce

Le Club Coup de Pouce Clé est un accompagnement à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture qui s'adresse uniquement aux enfants de CP ; le club Coup de Pouce Cla est un dispositif qui offre aux enfants de Grande Section la possibilité de travailler en atelier des activités langagières structurées pour les aider notamment à enrichir leur vocabulaire, mieux maîtriser la

langue, acquérir plus d'aisance. Ces deux dispositifs sont réservés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires J. Prévert et J. Rostand ; ils ont pour objectif d'éviter le décrochage des apprentissages fondamentaux et d'aider les enfants à acquérir de la confiance en eux. Ils sont gratuits et financés par la ville.

Chaque club accueille 5 enfants au maximum et est encadré par des enseignants ou animateurs. Un contrat est signé en début d'année par tous les encadrants et enseignants, l'enfant, ses parents et le maire de la commune lors d'une cérémonie qui a lieu en mairie.

Les clubs se déroulent à l'école, de 16h30 à 18h, à raison d'obligatoirement 4 soirs par semaine.



Citoyenneté & Engagement

Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E) – Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)

La ville encourage la citoyenneté et la prise de parole des enfants et des jeunes. Chaque année, 33 conseillers sont élus au sein des écoles élémentaires, accueils de loisirs, Institut d'Éducation Motrice ou Institut Médico Éducatif et 33 au sein des collèges Blaise Cendrars, Amédée Dunois et Club des Jeunes pour un mandat de 2 ans, afin de réaliser des projets visant l'intérêt général sur des thèmes tels le handicap, la solidarité, le développement durable mais également pour participer à des projets de ville, des séjours citoyens et internationaux...

En élémentaire, les enfants sont élus en CM1 et représentent leurs camarades jusqu'à la fin de leur année de CM2. Mais ils peuvent ensuite présenter leur candidature et rejoindre le Conseil municipal des Jeunes (12-17 ans). Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2023.

Engagement

S'engager à mettre en œuvre les droits de l'enfant au niveau local et sensibiliser à la solidarité internationale ? C'est l'objectif du réseau des Villes et Intercommunalités amies des enfants, c'est pourquoi la ville de Boissy a souhaité être labellisée par l'UNICEF "ville amie des enfants" afin de mettre en œuvre des actions significatives autour d'engagements : lutter contre l'exclusion, valoriser l'engagement de l'enfant, assurer le bien-être de l'enfant, sensibiliser aux droits des enfants, proposer un parcours éducatif de qualité.





Accueils de loisirs

L'accueil des enfants s'effectue à la journée complète uniquement à partir de 7h30 jusqu'à 18h30. Accueil des enfants à partir de 7h30 jusqu'à 9h et réouverture de l'ALM ou ALP à partir de 17h. L'accueil de loisirs comprend le déjeuner et le goûter.

En Accueil de loisirs maternel (ALM) pour les 3/6 ans

À J. Rostand (accueil à l'école maternelle J. Rostand 2), à Savereau et Amédée Dunois.

Durant les vacances scolaires, le nombre d'ALM ouverts sur la ville évolue en fonction du nombre de réservations.

Accueil de loisirs élémentaire pour les 6/11 ans

1. L'Accueil de Loisirs primaire (ALP) Marolles, 154 rue de Marolles

Tous les mercredis et durant toutes les vacances pour tous les enfants des

écoles élémentaires de la ville (Amédée Dunois, Bois-Clary, J. Prévert et J. Rostand).

Un accompagnement, par les animateurs de la ville via la ligne 5 de bus est organisé tous les mercredis pour emmener les enfants scolarisés à J. Prévert A & B et J. Rostand A & B à l'ALP Marolles. Les parents déposent et récupèrent leurs enfants à l'école élémentaire Prévert.

Attention, seul les enfants munis d'un titre de transports pourront être accueillis à Prévert les mercredis et uniquement Prévert A les vacances scolaires.

En fournissant par e-mail à education.loisirs@ville-boissy.fr l'attestation de contrat "PASS MOBILITÉ JUNIOR" et un RIB, les familles des enfants fréquentant l'ALP pourront être remboursées.

Attention, inscription annuelle et réservations obligatoires sur le Portail famille au plus tard la veille à 12h pour les mercredis. Pour les

vacances scolaires le prépaiement est obligatoire (dates limites de paiement p.4) En l'absence de réservation, l'enfant sera accueilli si possibilité en fonction des places disponibles, un tarif exceptionnel sera appliqué.

2. L'Accueil de loisirs en Milieu ouvert (ALMO)

De 13h30 à 19h les mercredis après-midi et les samedis après-midi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants de 6 à 11 ans (moins de 12 ans). Il n'est pas un mode de garde mais un lieu ouvert et libre d'entrée et de sortie où de nombreuses activités et sorties sont organisées.

Inscriptions sur place à l'ALMO par un parent.

Centres de vacances d'été

Chaque été, des séjours courts de 5 à 6 jours ainsi que des centres de vacances à thème (14 jours) sont proposés aux enfants de 6 à 17 ans.

Coût du séjour : votre participation varie entre 20 % et 90 % du coût du séjour, selon votre quotient familial. Bons VACAF acceptés.

Inscriptions à la Direction de l'Education et Loisirs.

Prochaines dates d'inscriptions annuelles cantine et loisirs pour l'année 2024-2025 du 4 mars au 31 mai 2024.



Païement

Le nouveau calcul de participation familiale

La ville facture toutes les prestations suivant le nouveau calcul de participation familiale.

La commune souhaite aujourd'hui instaurer une véritable tarification sociale. Le but de la démarche : mieux prendre en compte les situations sociales des familles avec la mise en place d'une tarification plus juste, personnalisée mais aussi sans effet de seuil.

Quelle sera la participation de la Ville ?

Aucun usager ne paye le coût réel des prestations supportées par la mairie. Un premier niveau de participation de 40% est appliqué à chaque famille et une seconde participation est ensuite déterminée selon la situation du foyer déclarée. Cette seconde participation varie de 52% pour les foyers les plus aisés à 94% pour les plus modestes.

Où faire procéder au calcul ?

Le calcul de la participation familiale s'effectue auprès de la direction de l'Éducation et des Loisirs, 4 bd Léon Révillon, d'avril à septembre.

Fournir : le dernier avis d'imposition ou avis de situation déclarative, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Attention, tant que vous n'avez pas fait calculer votre participation, vous êtes facturés au tarif le plus élevé. Il est donc essentiel de venir avant la fin du mois de septembre. Aucune rétroactivité n'est appliquée. Les familles non boisséennes ne peuvent bénéficier du calcul de la participation familiale et sont assujetties à des tarifs spécifiques « non boisséens ». Un simulateur de calcul est à votre disposition sur le site de la ville à titre informatif.

Le Portail Famille Agora+

Il permet d'effectuer toute réservation et règlement des factures de cantine et d'accueils de loisirs.

Comment se connecter ?

Pour accéder au portail, rendez-vous sur le site de la ville <http://www.ville-boissy.fr>

puis « Démarches en ligne » « Portail Famille, paiement scolaire, petite enfance »

Ou, en accès direct : <https://infocom94.agoraplus.fr/boissy/>

Accès à internet gratuit à la Médiathèque place du Forum (sur réservation préalable d'un poste de travail).

Moyens de paiement :

=> Païement en ligne sur le Portail Famille par carte bancaire, à la direction de l'Éducation et des Loisirs ou par internet (de préférence).

=> Par chèque : 1 boîte aux lettres pour vos règlements par chèque (uniquement) à l'ordre de "Régie recettes unique" : à la mairie.

=> En espèces, uniquement le mardi matin, à la direction de l'Éducation et des Loisirs

=> En CESU, uniquement pour les prestations « accueil de loisirs » et pour les enfants jusqu'à 6 ans.



En cas de non-paiement de tout ou partie des factures précédemment émises par la ville, votre enfant pourra se voir refuser l'accès aux accueils pré et postcolaires, des mercredis et vacances et secteur jeunes.



Les tarifs sont maintenant appliqués selon le taux de subvention individualisé (TSI) et les ressources mobilisables par part (RMPP). Ce nouveau mode de calcul garantit l'équité entre les familles avec une meilleure prise en compte du coût réel des prestations. Les RMPP sont plus justes car ils s'appliquent aux revenus réels des ménages, tiennent compte de la composition familiale, suppriment les seuils et simplifient les démarches administratives.

GRILLE TARIFAIRE - incluant la subvention accordée par la ville à tous

Activités	Coût de revient estimé pour la ville	Tarifs minimum RMPP 280 €	Tarifs maximum RMPP 825 €	Tarif Boisséen exceptionnel	Tarif non Boisséen	Tarif non Boisséen exceptionnel
Restauration scolaire (Pause méridienne)	12,71 €	0,76 €	6,10 €	7,93 €	8,24 €	8,54 €
Journée ALSH	35,21 €	2,11 €	16,90 €	21,97 €	22,82 €	23,66 €
Accueil du matin	4,06 €	0,24 €	1,95 €	2,54 €	2,63 €	2,73 €
Accueil du soir	11,46 €	0,69 €	5,50 €	7,15 €	7,43 €	7,70 €
Études surveillées	8,33 €	0,50 €	4,00 €	5,20 € *	5,40 €	5,60 € *
Soir Post-études	3,36 €	0,20 €	1,60 €	2,08 €	2,16 €	2,24 €

* Pour l'étude, les inscriptions et réservations se font directement auprès des directeurs des écoles au sein desquelles l'étude est mise en place.

Pour l'ensemble de ces prestations, le taux de subvention individualisé tarif minimum RMPP est de 280 € (94%) et le taux maximum RMPP est de 825 € (52%). Un simulateur de calcul à titre informatif est disponible sur le site de la ville : www.ville-boissy.fr

L'aide au travail personnel

Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité	Gratuit
Club Coup de Pouce Clé et Cla	Gratuit

Structures culturelles

Médiathèque	Inscription gratuite pour les résidents de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), donnant droit à emprunter des documents, à l'accès à l'espace numérique et à ses ressources (sur place et de chez soi)
Centre Social	Adhésion boisséen : 20 € annuel ou 5 € par trimestre - Non boisséen : 32 € annuel ou 8 € par trimestre
Ecole de musique	Les tarifs varient en fonction du quotient familial, de l'activité et du nombre d'enfants inscrits par famille. Les droits d'inscription sont annuels.
Cinéma le Forum	De 3,90 € à 6,90 € - 3,90 € pour les structures éducatives et de loisirs (gratuit pour les structures municipales : accueils de loisirs, Club des Jeunes, crèches...) - 2,50 € dans le cadre du dispositif École et cinéma, Maternelle et cinéma et Collège au cinéma.
Centre Culturel le Forum	Tarifs spectacles jeunes publics de 4,90 € à 7,90 € - 3,90 € pour les structures éducatives et de loisirs (gratuit pour les structures municipales : accueils de loisirs, Club des Jeunes, crèches).



Structures sportives et culturelles

Sport en club ou en solo

Notre ville compte plusieurs infrastructures sportives gérées par le Service des Sports :

- le **complexe sportif Maurice Préault** (16 avenue Charles-de-Gaulle) qui rassemble un gymnase, un terrain de football et la salle de gymnastique Alain-Giraud.

- le **gymnase Paule Boudouin** (4 avenue du Général-Leclerc) Contre allée RN19, qui comprend une salle multisport.

- le **centre sportif Marcel Laveau** (rue de Valenton), pourvu de deux terrains de football et de courts de tennis extérieurs et intérieurs.

- le **gymnase Amédée Dunois** (18 rue de Sucy), doté d'un petit dojo.

- les **salles sportives du Forum** (quartier de la Haie Griselle) : salle de danse, salles d'arts martiaux et salle polyvalente.

A cela s'ajoute : la piscine gérée par le territoire GPSEA, et des équipements de proximité en accès libre tels que le play-ground, le terrain de street work out, les 4 city-stades (Bois-Clary, Haie Griselle, Savereau), les courts de tennis du quartier de la Haie-Griselle ou les squares des Hautes Varennes (3 000 m²) et Henri-Dunant (entrée du Bois-Clary), et bien sûr la forêt régionale de Grosbois.

Médiathèque André-Hellé

Une bibliothèque : s'évader avec les romans, s'informer avec les documentaires, se divertir avec les BD, les contes du monde entier, les albums pour bébés...

Les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 18h, les mercredis de 10h à 19h, et les samedis de 10h à 18h.

Un espace multimédias : jeux, recherche sur Internet, création et ateliers numériques (traitement de texte, dessins, logiciels...)

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h, les mercredis de 10h à 19h et les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

En ligne 24/24 h et 7/7 j :

Téléchargement de livres jeunesse, films, musique, jeux éducatifs, soutien scolaire et révisions.

La médiathèque fait partie du réseau de lecture publique de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)

L'inscription est gratuite dans les médiathèques du réseau. Possibilités d'emprunt : 30 documents (CD, DVD, livres) par personne pour 1 mois. Pour toute autre inscription : 20 €

Toutes les médiathèques de GPSEA ont maintenant un système informatique

de gestion et un portail de services communs. Cette évolution permet aux usagers d'accéder à un catalogue de documents enrichi par la mise en commun des fonds de tous les équipements. Il est possible d'accéder à toutes ces ressources grâce à un portail Internet, consultable à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Il est également possible d'emprunter un livre dans une médiathèque du territoire et de le restituer dans une autre.

Médiathèque André Hellé,
Place du Forum
Tel : 01.41.94.18.35

Centre Social Michel-Catonné

En période scolaire uniquement :
Le Centre Social possède un "espace jeux" qui est un lieu dédié aux jeux et aux jouets. On y accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Les mardis et jeudis de 14h à 17h.
Les vendredis matin dédiés aux enfants de 0-3 ans de 10h à 11h30.

Au Centre social Michel-Catonné, rue Gaston-Rouleau quartier de la Haie Griselle.
Tel : 01.45.69.70.33

Retrouvez l'ensemble des associations culturelles et sportives de Boissy lors de la Fête de la ville organisée le samedi 9 sept 2023 au complexe sportif Maurice Préault de 10h à 18h.

École de musique

L'École de musique accueille les enfants dès 5 ans et propose un apprentissage musical avec comme objectif de « jouer ensemble ».

La formation est globale, il est possible de suivre un **cursus diplômant**, un **parcours personnalisé** ou un **apprentissage par le collectif**.

Le **cursus** se fait en 3 cours obligatoires (formation musicale 1H+ cours instrument 30' + pratique collective 1H)

L'**Apprentissage Par le Collectif / Cours global** : un cours instrumental en petit groupe 1H + un cours d'orchestre ou d'ensemble 1H15/30.

Le **parcours personnalisé** : se détermine sur rendez-vous.

Le **parcours adapté** : pour les personnes en situation de handicap et sur rendez-vous avec un référent.

Il est possible de suivre **uniquement** les ensembles/ateliers ou l'orchestre : orchestre symphonique, guitare, pianos, ateliers Jazz, batucada, djembés, ateliers musiques actuelles.

Pour les plus jeunes, un éveil à la musique permet une entrée dans la musique à partir de 5 ans.

L'école de musique de Boissy-Saint-Léger, en lien avec le Conservatoire de Limeil-Brevannes et régit par le Grand Paris Sud Est Avenir vous attend !

Où se renseigner ?

A l'École de musique, 8 rue de l'Église.
Mardi, jeudi, vendredi : de 14h30 à 18h,
mercredi : de 13h30 à 18h,
samedi : de 9h à 12h/ 13h-15h
Tél. : 01 41 94 28 92
ecole.musique.boissy@gpsea.fr



LES ENCHANTÉES
du 16 au 26 octobre 2023

Cinéma Le Forum

Le cinéma municipal Le Forum vous accueille dans sa salle pour découvrir des films dans une qualité optimale. Dans ce cinéma de proximité doté d'une salle numérisée de 114 places, vous pourrez profiter d'un accueil chaleureux et d'une programmation alternant grands succès et films d'auteur, rythmée par de nombreux rendez-vous pour tous les publics.

Découvrez-y de nombreux rendez-vous réguliers : Mon P'tit Ciné (film + animation), Ciné-Thé (film suivi d'un échange), Ciné-Débats. Le cinéma accueille aussi des séances pour les établissements scolaires dans le cadre de Maternelle au Cinéma, École et Cinéma et Collège au Cinéma.

Des séances ponctuelles sont organisées à la demande des professeurs.

Chaque année, le cinéma participe à plusieurs événements : le Festival L'œil

vers, le Festival Ciné Junior et la Fête du cinéma.

Où ? Au cinéma Le Forum, place du Forum, quartier de la Haie Griselle.
Tél. : 01 45 10 26 99.

Centre culturel Le Forum

Des spectacles qui raviront chacun d'entre vous, les petits comme les grands (programme détaillé dans la brochure culturelle), aussi bien sur le temps scolaire qu'en famille.

Où et quand ? Au Centre culturel Le Forum, place du Forum, quartier de la Haie Griselle.
Tél. : 01 45 10 26 99.



Contacts

Services municipaux

Hôtel de ville	7 boulevard Léon Révillon	01 45 10 61 61
Direction éducation et loisirs	4 boulevard Léon Révillon	01 45 10 61 62
Service des sports	16 avenue Charles de Gaulle	01 45 99 30 62
Direction de l'action culturelle	Place du Forum	01 45 10 26 99
Centre Social	Rue Gaston Roulleau	01 45 69 70 33

L'hôtel de ville ainsi que le Service éducation et loisirs sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermés au public le jeudi matin.

Plus d'informations sur le site internet de la ville : www.ville-boissy.fr

Écoles

École élémentaire Amédée Dunois	18 rue de Sucy	01 45 69 68 33
L'annexe Vallou	9 rue Vallou de Villeneuve	01 45 69 72 50
École élémentaire Bois Clary	38 avenue Louis Wallé	01 45 69 60 99
École élémentaire Jacques Prévert A	Rue Jacques Prévert	01 45 69 62 07
École élémentaire Jacques Prévert B	Allée Jacques Prévert	01 45 69 66 57
École élémentaire Jean Rostand A	Rue de la Fin de la Guerre d'Algérie	01 45 99 12 45
École élémentaire Jean Rostand B	Allée Jean Rostand	01 45 99 06 15
École élémentaire et maternelle des Sacrés Coeurs	2 rue de l'Eglise	01 45 69 74 17
École maternelle Amédée Dunois	18 rue de Sucy	01 45 69 59 37
École maternelle Châtaigniers	35 avenue des Châtaigniers	01 45 69 17 83
École maternelle Jacques Prévert 1	Allée Jacques Prévert	01 45 69 66 38
École maternelle Jacques Prévert 2	Allée Jacques Prévert	01 45 69 73 70
École maternelle Jean Rostand 1	Rue de la Fin de la Guerre d'Algérie	01 45 69 50 68
École maternelle Jean Rostand 2	Allée Jean Rostand	01 45 99 27 97
École maternelle Savereau	14 rue de Brévannes	01 45 69 68 50

Accueils de loisirs

ALM Dunois/APPS Dunois	18 rue de Sucy (côté piste cyclable)	01 45 98 08 67
ALM Savereau	14 rue de Brévannes	01 45 98 39 91
ALM Les Châtaigniers	35 avenue des Châtaigniers	01 45 99 54 52
ALM Prévert/APPS Prévert	Allée Jacques Prévert	01 45 99 54 58
ALM Rostand/APPS Rostand	Allée Jean Rostand (entrée J. Rostand 2)	01 45 99 56 63
APPS Bois Clary	38 avenue Louis Wallé	06 72 01 07 85
APPS Vallou de Villeneuve	9 rue Vallou de Villeneuve	01 45 69 72 50
ALP Centre aéré	154 rue de Marolles	01 45 69 77 86
ALMO	LCR3, place des Tilleuls	07 78 78 37 07